

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Connaissance de la ressource »

Compte-rendu de la réunion du 6 février 2006 (19h00)

Ordre du jour :

- rappels sur le SAGE ;
- présentation du programme de travail ;
- présentation du scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission ;
- discussion sur les enjeux et les possibilités de faire varier le scénario tendanciel.

PRÉSENTS :

Monsieur Michel LOEI, vice-président CCEL, adjoint au maire de Genas
Madame Véronique MOREIRA, conseillère régionale Rhône-Alpes
Madame Odette GARBRECHT, conseillère générale Rhône
Madame Geneviève FERREOL, maire de Marennes
Monsieur René MARTINEZ, président SMEP Rhône-Sud
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Madame Murielle CHAMPION, SEGAPAL
Monsieur Loïc ROYERE, UNICEM
Monsieur Marcel BERTHOLLIER, cressiculteur à St-Symphorien-d'Ozon
Monsieur Robert JONAC, VEOLIA EAU
Monsieur Paul COSTE, CAEL
Monsieur Michel BAZOGE, CAEL
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Jérôme NICOLAS, BRGM
Monsieur Francis LUTGEN, DDASS

Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Monsieur Briec BOUGNOUX, REVERDY Associés
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Étaient excusés :

Monsieur Daniel CLAVEL, APORA
Madame Valérie MANDRA, SDEI
Madame Claire GODAYER, DIREN

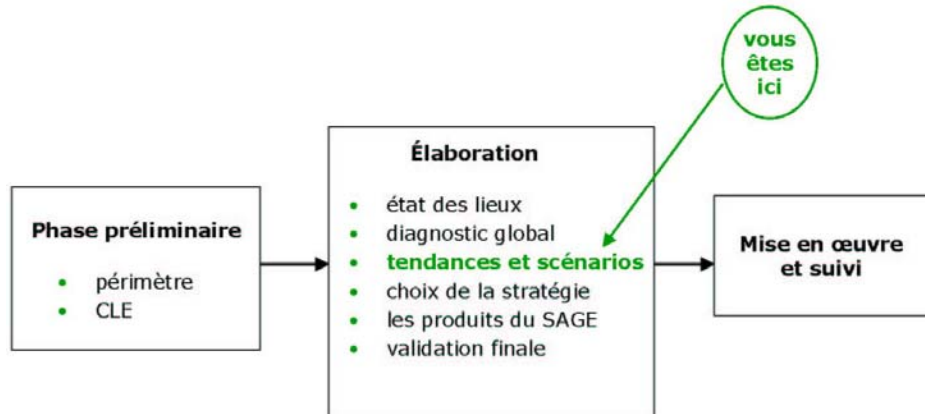
1) Quelques rappels sur le SAGE

SAGE = document de planification de la gestion de l'eau sur un territoire donné, en tenant compte des spécificités locales.

Objectif : équilibre durable entre protection/restauration des milieux naturels et satisfaction des usages.

La **CLE** (commission locale de l'eau), présidée par Raymond DURAND, organise et gère l'ensemble de la démarche SAGE. La structure porteuse de la démarche est le Département du Rhône. La phase d'élaboration du SAGE est cofinancée par l'Agence de l'eau RM&C, le Grand Lyon, le Département du Rhône.

Déroulement d'un SAGE :



Portée réglementaire du SAGE :

Une fois approuvé et diffusé, le SAGE est opposable à l'administration (État, collectivités locales et établissements publics) mais pas aux tiers qui ne sont donc affectés par le SAGE que par ricochet, via les décisions de l'administration.

La loi du 6 avril 04 prévoit que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs définis par le SAGE. Si le SAGE est postérieur aux documents d'urbanisme, ceux-ci doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

Quelques éléments de diagnostic :

- Périmètre du SAGE : 31 communes dont 5 en Isère.
- 3 nappes : nappe de l'Est lyonnais et ses 3 couloirs, nappe alluviale du Rhône à Miribel-Jonage, nappe de la molasse
- Milieux aquatiques superficiels : Ozon au sud, Miribel-Jonage et canal de Jonage au nord.
- Qualité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Altération généralisée par nitrates + altération par les solvants chlorés (bruit de fond + teneurs plus marquées en aval des couloirs au niveau des ZI).
Qualité des eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable (AEP) bonne, mais fréquentes pratiques de dilution par mélange d'eaux de différents points de captage raccordés entre eux. L'enjeu AEP est menacé pour plusieurs captages vis-à-vis des solvants chlorés ou des nitrates. Difficultés de protéger durablement les captages face aux pressions anthropiques.
- Quantité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Sur 10 ans, pas de dynamique significative (à la hausse ou à la baisse) à l'échelle pluriannuelle. En revanche, à l'échelle annuelle, l'évolution entre recharge hivernale et étiages estivaux est très accentuée pour les couloirs de Meyzieu et amont Heyrieux (influence forte des prélèvements agricoles estivaux). Des difficultés peuvent être pressenties à court terme si la demande en eau continue d'augmenter.
- Nappe de la molasse : réservoir important, actuellement encore peu exploité (l'exploitation concerne des usages dits peu nobles). Sa qualité est bonne mais on observe des phénomènes de mélange entre nappe de l'Est lyonnais et nappe de la molasse. Aquifère peu réalimenté. Quantification encore incertaine des échanges entre les 2 nappes.

- Eaux superficielles :
Ozon de qualité altérée, zones humides jusqu'alors peu considérées (marais de l'Ozon), secteur aval sensible aux inondations.
Canal de Jonage de qualité peu connue + usage de production hydroélectrique. Nombreuses fonctions de l'île de Miribel-Jonage : réservoir AEP, zone d'écrêtement des crues du Rhône, patrimoine naturel, parc de loisirs.

3 grands objectifs pour l'élaboration du SAGE :

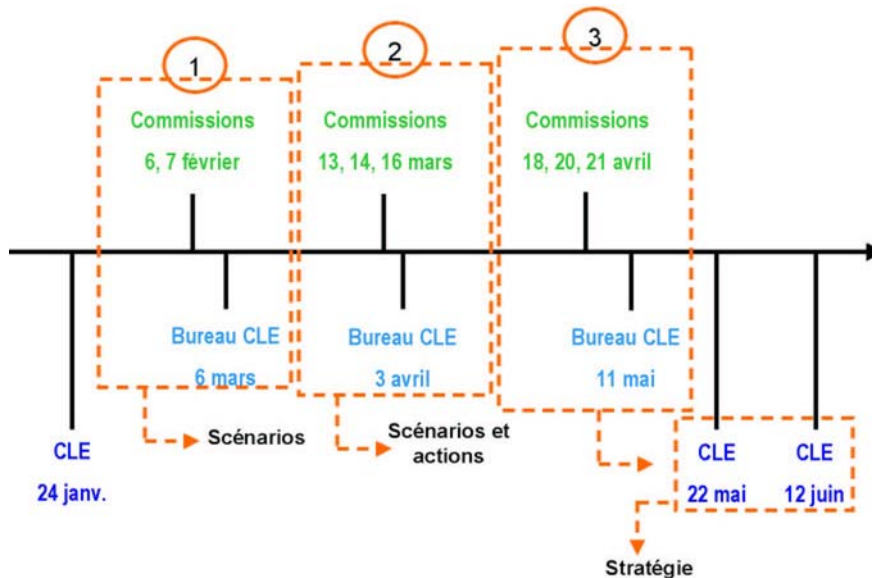
- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels.

2) Programme de travail

Pour mener à bien le travail de construction des scénarios du SAGE, les débats sont organisés au sein de 4 commissions thématiques :

- connaissance de la ressource,
- sensibilisation des acteurs,
- développement urbain,
- avenir des espaces non urbanisés.

Le grand thème de l'alimentation en eau potable et autres usages de l'eau est traité transversalement dans les 4 commissions.



Après chaque session de réunions, le Bureau de CLE synthétise les éléments du débat, identifie les consensus et dissensus. Le Bureau du mois de mai permettra de fournir à la CLE tous les éléments nécessaires au choix de la stratégie du SAGE (en mai, ou juin si nécessaire).

Les thèmes de la commission « connaissance de la ressource » :

- approfondir la connaissance qui fait défaut à certains niveaux (recensement des captages privés, pollutions diffuses, consommations, fonctionnement des zones humides...) ;
- assurer le pilotage du SAGE en se fondant sur une meilleure connaissance : prendre des décisions appropriées aux problèmes ;
- anticiper des difficultés liées au manque de connaissance ;
- prévenir des conflits liés.

Les questions et enjeux de la commission « connaissance de la ressource » :

- quels éléments manquants renseigner en priorité pour éviter des difficultés, des accidents, des conflits ?
- de quels instruments se doter pour mieux piloter le SAGE et assurer son suivi ?
- quelles sont les données disponibles et non encore mises à disposition ? Quels processus d'information et d'échange mettre en œuvre ?
- quelles informations les acteurs peuvent ils produire ?

3) Scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission

Le scénario tendanciel est une vision prospective probable de la situation des ressources en eau du territoire du SAGE à échéance d'environ 20 ans. Il a été accepté de façon consensuelle par la CLE. C'est un scénario de base, support de réflexions pour la CLE dans la détermination des scénarios, stratégie et actions du SAGE, en vue d'améliorer la situation tendancielle et d'atteindre un bon état qualitatif et quantitatif de l'eau.

Le scénario tendanciel a été évalué en croisant les facteurs anthropiques de pression (selon leur intensité actuelle) avec les tendances évolutives de qualité et de quantité des milieux aquatiques observées depuis 1995. Il a été décliné, selon les 3 grands objectifs du SAGE, sur 8 secteurs homogènes du territoire : cf. les **tableaux de synthèse** joints en annexe.

Les travaux de cette commission « connaissance de la ressource » concernent bien sûr l'ensemble des 8 secteurs.

4) Discussion

Le tableau ci-dessous indique que l'ensemble des facteurs de tendance sont à prendre en considération par la commission « connaissance de la ressource » (**CT1**) dans le cadre de ses réflexions.

Facteurs de tendance	CT1	CT2	CT3	CT4	AEP
Objectif A – Qualité des eaux					
Agriculture	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs		X	Thème transversal
Urbanisation et eaux usées			X		
Eaux pluviales			X		
Industries et artisans			X		
Activités tertiaires			X		
Infrastructures			X	X	
Carrières				X	
Objectif B – Gestion quantitative					
Prélèvements AEP	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X	X	Thème transversal
Prélèvements industriels ou carrières			X	X	
Prélèvements agricoles				X	
Objectif C – Milieux aquatiques superficiels et inondations					
Zones urbanisées	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X		Thème transversal
Zones économiques et loisirs			X	X	
Infrastructures			X	X	
Stations d'épuration			X		
Zones imperméabilisées			X		
Zones naturelles ou agricoles				X	

M. Boudin rappelle quelques points, identifiés dans le diagnostic du SAGE, qui mériteraient un approfondissement de connaissance :

- nappe de la molasse : données géologiques trop partielles, taux de renouvellement des eaux mal connu ;
- captages privés non recensés de façon exhaustive ;
- pour les captages recensés et déclarés, les valeurs de débit sont parfois incomplètes ;
- réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines : la densité de points du réseau existant donne une bonne photographie annuelle ou trimestrielle des grands paramètres de pollution, mais un réseau plus dense permettrait de mieux identifier l'incidence de certaines activités et de mieux évaluer l'efficacité des actions ;
- canal de Jonage : qualité mal connue ; Ozon : suivi à poursuivre dans le temps de façon plus dense ;
- indicateurs de pression à identifier précisément pour mieux connaître les activités (ex : pourcentage d'exploitants agricoles formés à la gestion stricte des intrants dans la nappe...) ;

M. Rayssac ajoute :

- quel système d'évaluation des actions du SAGE ?
- quel protocole de diffusion de l'information ? quelles spécificités en période de crise (déclenchement, centralisation...) ?

Interventions des participants

Mme Garbrecht souhaite que le point concernant les indicateurs de pression soit particulièrement développé.

Agriculture

Mme Moreira : pour améliorer la connaissance des indicateurs de pression, il conviendrait de collecter les données produites par les agriculteurs dans leurs registres, et analyser leur cumul.

Mme Garbrecht approuve et ajoute que ce cumul de données doit permettre d'appréhender l'évolution des pratiques agricoles.

M. Nicolas : bien prendre en compte la rotation des cultures. Ce point est rarement bien tenu dans les registres.

M. Coste : considérer également les possibilités de changements complets de culture d'une année à l'autre...

M. Kraak : sur le plan qualitatif, les déclarations PAC sont remises à la DDAF. Sur le plan quantitatif, le SMHAR déclare les volumes d'irrigation collectifs, avec des rendements annuels en m³/ha.

Mme Champion : les organismes récupérateurs de données (DDAF, Agence de l'eau) font-ils des synthèses ou des analyses par territoires ?

Mme Marqueste : les données sont mises à disposition du public mais aucun traitement statistique n'est réalisé. En effet, pour l'Agence de l'eau, ces données ne servent que pour un calcul de redevance. La base de données n'est pas fiable à 100% car seuls sont recensés les agriculteurs qui prélèvent au-delà d'un certain seuil, mais elle permet néanmoins de dégager une tendance.

Puits individuels privés

M. Loei souligne l'intérêt d'inventorier tous les puits individuels. En outre, les mairies devraient être systématiquement informées de tous les projets de captages, quel que soit leur régime de déclaration ; il y a dans ce domaine de grosses lacunes dans le circuit d'information, de même que des comportements discutables chez les foreurs professionnels.

M. Lutgen : la réglementation est compliquée, mais le travail de sensibilisation des foreurs avance...

M. Nicolas : un groupe de travail a été créé afin, entre autre, de mettre en place un guichet unique qui permettrait au moins de centraliser l'information et de garder trace d'un ouvrage qui se crée. Les foreurs sont conviés à ce groupe de travail.

Mme Garbrecht : il serait utile de faire au moins une estimation de l'impact des prélèvements qui sont inférieurs au seuil de déclaration.

M. Chappier : un recensement implique une base de données dont il convient d'organiser la mise à jour...
A signaler : la possibilité de renforcer la réglementation des prélèvements en nappe via la définition d'une « zone de répartition ». Une information serait souhaitable à ce sujet.

M. Nicolas : la zone de répartition permet de faire passer tous les prélèvements auparavant soumis à déclaration en régime d'autorisation, et tous les prélèvements auparavant soumis à rien en régime de déclaration. Il existe peu de secteurs en zone de répartition dans la région, mais la question vaut la peine d'être posée dans l'Est lyonnais.

Nappe de la molasse

Mme Moreira : il est important de bien connaître sa vitesse de renouvellement.

Assainissement

M. Boudin : l'extension de l'urbanisation va changer la donne en matière d'assainissement urbain, individuel ou collectif. Toutes les installations sont-elles conformes ? Quelle incidence de l'état des réseaux sur la nappe (fréquence de fonctionnement des déversoirs d'orage par exemple) ?

Mme Ferreol : les SPANC (services publics d'assainissement non collectif) sont en cours de mise en place. L'assainissement individuel est un sujet de discussion important. A Marennes, une 1^{ère} expertise fait état d'un tiers seulement d'installations aux normes.

M. Chappier : la pollution générée par l'assainissement non collectif est essentiellement organique, l'enjeu n'est pas énorme à l'échelle du périmètre du SAGE. Deux indicateurs sont néanmoins intéressants : le taux de raccordement et le taux de collecte (volume théoriquement raccordé / volume réellement transporté).

M. Boudin : dans un périmètre de SAGE, on se doit au moins d'être exemplaire par rapport à l'assainissement non collectif, en connaissant bien la situation et en respectant les normes...

Mme Ferreol : théoriquement, la situation sera connue dans le cadre de la mise en place des SPANC.

M. Coste : en plus des effluents classiques, que sait-on des nouveaux polluants de type antibiotiques, hormones, etc. ?

M. Chappier : les stations d'épuration sont inopérantes vis-à-vis de ces produits.

M. Boudin : ces éléments ne se mesurent pas encore... Il convient en effet de prendre garde aux molécules nouvelles issues de process industriels, de centre d'enfouissement de déchets ou de pollutions phytosanitaires.

Mme Moreira : en matière d'assainissement pluvial, comment vérifier le suivi des installations de type séparateur d'hydrocarbures placées sur les parkings ou plates-formes logistiques ?

M. Chappier : les séparateurs d'hydrocarbures sont appropriés pour traiter des quantités importantes (sites industriels). Pour des eaux pluviales de parkings ou de routes, la concentration en hydrocarbures est faible et le séparateur est inopérant. Son intérêt n'est justifié qu'en cas de pollution accidentelle. Les mesures sont à prendre en fonction des taux de production d'hydrocarbures.

M. Coste souligne l'importance de la séparation des eaux pluviales et des eaux d'égouts.

M. Chappier : le SAGE peut influencer les règlements d'assainissement des collectivités. Les eaux pluviales doivent être récupérées dans des dispositifs situés au plus près de là où l'eau tombe.

Activités industrielles

M. Boudin : on ne connaît pas exactement qui est à l'origine de la pollution aux solvants chlorés observée dans la nappe. La dynamique de cette pollution est différente de celle des nitrates : elle ne se dissout pas de façon homogène avec le temps, des panaches se maintiennent. On aurait besoin de précisions spatiales et temporelles. Il pourrait être techniquement intéressant de procéder à un inventaire de l'utilisation des solvants chlorés, pour mieux orienter les actions envers les utilisateurs de ces produits, même s'ils sont globalement de moins en moins employés aujourd'hui.

M. Nicolas : pour les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), les ouvrages utilisés pour l'auto-surveillance vont être référencés dans une base de données qui sera mise à jour.

M. Chappier : les solvants chlorés ne viennent pas principalement des grosses industries que sont les ICPE. Un pressing ou un garage ou un artisan sont générateurs de solvants chlorés.

Carrières

M. Boudin : on ressent le besoin d'une meilleure connaissance sur les sites de réhabilitation à terme. Quelle incidence sur la nappe d'un réaménagement agricole ou de loisirs ? Que se passe-t-il verticalement quand on a une dizaine de mètres de réduction de la zone non saturée (distance entre le niveau du sol et le niveau de la nappe) ?

M. Martinez : le site, une fois réaménagé, doit être soigneusement suivi.

Pour répondre à *M. Coste*, *M. Boudin* indique que le recensement des anciennes carrières a été réalisé dans le diagnostic du SAGE.

M. Royère : à partir des années 1970, on dispose d'une bonne traçabilité des carrières. Aujourd'hui, la totalité des autorisations est bien maîtrisée. Il est vrai que le choix de la vocation post-exploitation d'un site est un point important. Des concertations sont mises en œuvre entre élus, propriétaire et exploitant.

M. Martinez : l'historique de certains sites est parfois inquiétant...

M. Royère : l'UNICEM a mis en place un réseau de suivi qualitatif de la nappe autour des exploitations avec des bilans quinquennaux, mais cette matière scientifique n'est pas assez utilisée. Il serait bon que les laboratoires d'analyses fournissent systématiquement l'information au format informatique.

M. Nicolas : des réflexions et travaux sont en cours sur ce dernier point.

Mme Moreira : des nouveaux projets de carrières sont-ils prévus ?

M. Royère : de nouveaux projets ne sont pas exclus par le schéma départemental des carrières... Une liste exhaustive des projets n'existe pas. A partir du moment où des gisements préférentiels ont été identifiés, on est à peu près sûr que des projets y naîtront...

Idées complémentaires

M. Chapgier : en cas de crise, la connaissance des rejets accidentels est indispensable pour adapter les paramètres d'analyse sur les captages et repérer les panaches de pollution. Le SAGE devrait contraindre les services préfectoraux à plus de clarté dans ce domaine.

Mme Champion : il existe des lieux où la nappe est à l'air libre (cf. Miribel-Jonage). Des indicateurs intéressants résultent de l'observation du milieu naturel (flore, faune) : ils donnent une bonne idée de la qualité de l'eau (ex : suivi ornithologique sur le Parc).

A partir de ces réflexions, le bureau d'étude BURGEAP projettera des actions plus ou moins ambitieuses, qui seront croisées avec les thématiques des 3 autres commissions.

PROCHAINES REUNIONS
(Salle du Conseil de la Mairie de GENAS) :
Lundi 13 mars à 14h30
Mardi 18 avril à 9h30

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

**[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)**  
**rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

**ANNEXES :**

Liste d'émargement  
Tableaux de synthèse du scénario tendanciel